# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

# Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

## Séance du vendredi 17 février 2012

Conseillers communautaires en exercice: 139

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.5, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 10.1, 10.2, 10.3, 10.4, Motion, 4.1. (Le rapport 3.4 a été retiré de l'ordre du jour).

La séance est ouverte à 19h45 et levée à 22h45.

Etaient présents: Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Eric ALAUZET (jusqu'au rapport I.I.I.), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET (à partir du rapport I.I.I), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA (à partir du rapport I.I.I), M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (ipan-duran rapport I.I.I.), Mme Martine JEANNIN, M. Jean-Séhertine LEURA (ipan-duran manager I.I.I.) M. Christophe LIME (ipan-duran rapport I.I.I.) M. M. Mitchel LOVAT, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Christophe LIME (à partir du rapport 1.1.1), M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT (jusqu'au rapport I.I.I), M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport I.I.I), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (à partir du rapport I.I.I), Mme Corinne TISSIER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Busy: M. Philippe SIMONIN Chaleze: M. Christophe CURTY (à partir du rapport I.I.I) Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT (représenté par M. Francis MISSEMER), M. Raymond REYLE (représenté par Mme Jocelyne IWASINTA) Champagney : M. Claude VOIDEY Châtillonle-Duc : M. Philippe GUILLAUME Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (représenté par Mme Brigitte ANDREOSSO) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Mamirolle : M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT Marchaux : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines: M. Marcel FELT Montfaucon: M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 1.1.1) Morre: M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET Nancray: M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Noironte: M. Bernard MADOUX Novillars: M. Bernard BOURDAIS Osselle: M. Jacques MENIGOZ (représenté par Mme Danielle GIRARDOT) Pelousey

Mme Catherine BARTHELET Pirey: M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Michel FAIVRE Pugey Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) Roche-lez-Beaupré: M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1) Saône: Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU Tallenay: M. Jean-Yves PRALON Thise: M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH Torpes: M. Dominique GRUBER Vaire-Arcier: M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit: Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés: M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1).

Etaient absents: Amagney: M. Thomas JAVAUX Arguel: M. André AVIS Besançon: Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT Beure: M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Boussières: M. Bertrand ASTRIC, M. Roland DEMESMAY Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Champoux: M. Thierry CHATOT Champvans-les-Moulins: M. Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc: Mme Catherine BOTTERON Chemaudin: M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête: M. Gérard GALLIOT, M. Jean-Pierre PROST Franois: Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Grandfontaine: M. Laurent SANSEIGNE Larnod: Mme Gisèle ARDIET Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Miserey-Salines: M. Denis JOLY Montferrand-le-Château: M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Novillars: M. Philippe BELUCHE Pelousey: M. Claude OYTANA Pirey: M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay: M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré: M. Jean-Pierre ISSARTEL Routelle: M. Claude SIMONIN Serre-les-Sapins: M. Christian BOILLEY Thoraise: M. Jean-Michel MAY Vorges-les-Pins: M. Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : D. PARIS

#### <u>Procurations de vote</u> :

Mandants: H. AKODAD, T. BENETEAU, YM. DAHOUI, JJ. DEMONET, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, L. HAKKAR (à partir du rapport 1.1.2), V. HINCELIN, S. JOLY (à partir du rapport 1.1.1), JS. LEUBA (à partir du rapport 1.1.2), C. MICHEL, M. OMOURI (à partir du rapport 1.1.1), D. POISSENOT, J. SCHIRRER (jusqu'au rapport 0.1), MN. SCHOELLER, C. THIEBAUT, R. DEMESMAY, C. BOTTERON, JM. ROTH, F. GILLET, C. PREIONI, S. MONLLOR, M. COTTINY, P. BELUCHE, C. OYTANA, JM. BOUSSET, JM. MAY.

Mandataires: F. MONNEUR, E. DUMONT, JP. GOVIGNAUX, N. WEINMAN, J. PANIER, S. WANLIN, JC. ROY (à partir du rapport 1.1.2), B. CYPRIANI, C. LIME (à partir du rapport 1.1.1), F. GERDIL (à partir du rapport 1.1.2), N. BODIN, P. BONNET (à partir du rapport 1.1.1), M. LOYAT, J. MARIOT (jusqu'au rapport 0.1), JL FOUSSERET, C. DEVESA, F. LOPEZ, P. GUILLAUME, C. VOIDEY, JY. PRALON, D. PARIS, JM. CAYUELA, G. BAULIEU, B. BOURDAIS, C. BARTHELEY, JM. FAIVRE, R. DEMESMAY.

#### Délibération n°2012/001632

Rapport n°1.1.2 - Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2012 - Rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon

# Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2012 - Rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon

Rapporteur: Gabriel BAULIEU, Vice-Président

**Commission: Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC** 

#### Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire

#### Résumé :

Dans le cadre des préconisations de la charte nationale de bonne conduite en matière de dette des collectivités territoriales et dans une volonté de renforcer l'information des élus communautaires et des citoyens, le Grand Besançon enrichit depuis 2010 le rapport d'orientations budgétaires d'une annexe spécifique en matière de gestion de sa dette.

# 1. Éléments contextuels : crise financière et recherche de solutions pour les collectivités

L'année 2011 a été marquée par l'impact grandissant de la crise financière sur le secteur bancaire, et par ricochet sur le secteur public local. Les collectivités préparent actuellement leur stratégie pour faire face aux risques de raréfaction et de renchérissement de la ressource bancaire, qui ne sont désormais plus un simple avatar de la conjoncture mais deviendront une difficulté persistante pour les années à venir.

### Al Crise de la ressource bancaire

La crise ayant augmenté la défiance entre les acteurs bancaires, ceux-ci abandonnent de plus en plus les prêts interbancaires. De nombreuses banques manquent dès lors de ressources et limitent en conséquence le volume des prêts qu'elles accordent aux collectivités, ce qui se traduit par 5 inconvénients majeurs :

- plusieurs acteurs ne répondent plus aux appels d'offres,
- les durées de prêt offertes sont souvent plus courtes que celles qui sont demandées,
- les volumes de prêt proposés sont souvent inférieurs aux besoins exprimés,
- les marges pratiquées dans les taux d'intérêt sont bien plus élevées qu'auparavant,
- les frais de dossier demandés pour chaque crédit sont également plus élevés.

Dans cette situation, il devient extrêmement difficile pour les collectivités d'accéder à la ressource bancaire de manière abordable.

L'Etat, par le biais de la Caisse des Dépôts et Consignations, a débloqué une enveloppe de 3 Md€ en octobre 2011 pour permettre au secteur public local de financer ses investissements de fin d'année, et a proposé de l'augmenter jusqu'à 5 Md€ si le besoin se présente. Or les besoins 2012 sont évalués à 22 Md€ par la banque Dexia (citée par le quotidien « Le Monde », 16/12/2011), qui estime qu'il manquera 8 à 12 Md€ pour les financer.

De plus, la prise en compte prévisionnelle des futures normes financières dites « Bâle III » par les acteurs bancaires amorce une période de renchérissement durable des prêts consentis aux collectivités. Ces normes imposant le renforcement des fonds propres des banques, celles-ci vont donc se recentrer sur les prêts aux acteurs qui y déposent leurs fonds, ce que les collectivités n'ont pas le droit de faire puisque la loi leur impose de déposer leurs fonds disponibles sur leur compte au Trésor Public. Dans ce contexte, le durcissement des conditions de prêt pour les collectivités risque de perdurer pendant de nombreuses années.

#### B/ Organisation à venir pour parer aux difficultés d'accès à l'emprunt

La raréfaction des crédits et la dégradation des conditions d'emprunt est un enjeu-clé pour les collectivités locales, dès l'année 2012. Cependant, le Grand Besançon ne souffre pas pour l'instant de ces difficultés, grâce à ses contrats revolvings permettant de mobiliser jusqu'à 9,45 M€ d'emprunts dans des conditions financières nettement meilleures que celles rencontrées par la plupart des collectivités en cette période.

Délibération du Conseil de Communauté du vendredi 17 février 2012 Communauté d'Agglomération du Grand Besançon Face à une situation qui risquerait d'étouffer l'investissement des collectivités locales, qui assurent les trois quarts de l'investissement public, les associations d'élus se sont organisées pour promouvoir la création d'une agence de financement dédiée aux collectivités. Par le biais de ce nouveau véhicule de financement, celles qui y apporteront des capitaux pourront aller chercher les liquidités dont elles ont besoin directement sur les marchés financiers. Le gouvernement a indiqué qu'il ne s'opposerait pas à cette démarche, et devra remettre avant le 15 février 2012 un rapport sur les conséquences budgétaires de cette création. En revanche, l'amendement parlementaire prévoyant directement la création de cette agence dans le Projet de Loi de Finances pour 2012 a été repoussé.

Le Grand Besançon, dans un souci de diversification de ses possibilités de financement et de sécurisation de ses conditions d'emprunt, a décidé de soutenir la création de cette agence en adhérant à l'Association d'Etude pour l'Agence de Financement des Collectivités Locales (AEAFCL) par une délibération adoptée le 15 décembre 2011.

Autre point d'actualité, la banque Dexia, acteur bancaire majeur pour le secteur public local, est actuellement en cours de démantèlement en raison de ses difficultés accrues depuis les débuts de la crise en 2008. L'Etat organise actuellement la reprise de la branche de financement des collectivités françaises de Dexia : selon des modalités qui seront fixées au 1er semestre 2012, cette filiale serait reprise conjointement par la Caisse des Dépôts et Consignations et la Banque Postale. Le volume et les conditions des prêts qui seront accordés à l'avenir par cette entité désormais publique ne sont pour l'instant pas connus, mais l'Etat a annoncé qu'il s'agirait exclusivement de prêts sans risque du point de vue de la charte de bonne conduite dite « Charte Gissler ».

#### II. Retour sur la gestion de la dette du Grand Besançon

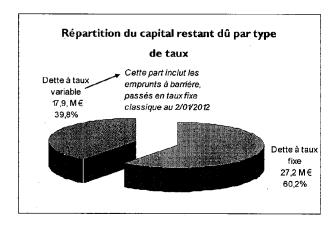
Conformément à la charte de bonne conduite évoquée ci-dessus, le Grand Besançon s'engage à développer la transparence des décisions concernant sa politique d'emprunt et de gestion de sa dette.

Au 31 décembre 2011, l'encours de dette du Grand Besançon s'élève au total à 44,5 M€ hors budget déchets (soit 44,9 M€ tous budgets inclus).

A Composition de l'encours de dette du Grand Besançon : une stratégie guidée par la prudence

Au 31 décembre 2011, l'encours de dette souscrit en taux fixe représente une part majoritaire, mais non prépondérante de l'encours total. Cette répartition équilibrée permet de sécuriser la charge financière sur le long terme tout en bénéficiant des opportunités offertes par les marchés financiers. Le taux moyen de la dette s'élève à 3,09 %.

L'encours de dette va largement évoluer avec l'arrivée des emprunts liés au projet TCSP, qui seront déterminants concernant le profil d'encours de dette du Grand Besançon lorsqu'ils seront contractés. L'emprunt auprès de la CDC est en cours de finalisation, et la réponse de la BEI est attendue pour mars 2012.

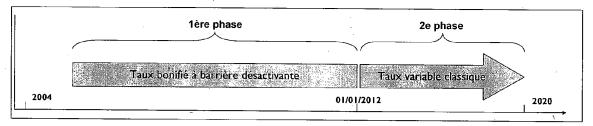


Délibération du Conseil de Communauté du vendredi 17 février 2012 Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

## B/ Transformation des emprunts à barrière en emprunts à taux variable classique

Le Grand Besançon possède dans son encours 2 produits à barrière signés auprès de Dexia en 2003. Ils sont dits « structurés » puisque les conditions financières de remboursement du capital ne sont pas déterminées en référence à des index standards et qu'elles sont scindées en 2 phases, dont la lère s'est achevée avec l'échéance du ler janvier 2012.

Durant la l'ère phase, le Grand Besançon a bénéficié d'un taux d'intérêt bonifié en contrepartie de l'existence d'un risque potentiel de dégradation. Si la condition prévue au contrat se réalisait, le taux d'intérêt perdait sa bonification.



La l'ere phase de remboursement de l'emprunt est basée sur une formule à barrière désactivante : tant que l'indice de référence (le Libor USD 12 mois) ne dépasse pas un seuil contractuellement défini (7 %), le taux payé par le Grand Besançon est bonifié (3,38 %). Si la barrière était franchie, le taux bonifié était désactivé. Le taux d'intérêt appliqué aurait été alors le Libor USD 12 mois.

Ce risque n'est jamais survenu au cours de cette phase et le Grand Besançon a bénéficié continuellement du taux bonifié.

Prêteur	Budget	Capital restant dû	Taux fixe bonifié	Conditions
Dexia CLF	Budget annexe Transports	1 859 824,02 €	3.38 %	JUSQU'AU 1/01/2012 : taux fixe à 3,38 % si le Libor USD 12 mois < 7% ; sinon la CAGB paie le Libor USD 12 mois
Dexia CLF	Budget Principal	6 323 401,67 €	01/01/2012)	DU 2/01/2012 au 1/01/2020 : taux variable classique Euribor 12 mois + 0,00 %

Après le paiement de l'échéance du ler janvier 2012, lors de laquelle le risque ne s'est pas réalisé, les 2 contrats Dexia ont basculé dans leur 2ème phase : le taux applicable est désormais un taux variable classique avec des conditions de marge très intéressantes (marge nulle).

Il n'existe donc plus de produit structuré dans l'encours de dette du Grand Besançon.

# Classement des produits de l'encours de dette du Grand Besançon dans le tableau des risques de la charte de bonne conduite

	Indices sous-jacents	Classification des produits CAGB
1	Indices zone euro	Tous les emprunts de la CAGB
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	
3	Ecarts d'indices zone euro	
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	
5	Ecart d'indices hors zone euro	

	Structures	produits CAGB
А	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Tous les emprunts de la CAGB
В	Barrière simple. Pas d'effet de levier	
С	Option d'échange (swaption)	
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	
E	Multiplicateur jusqu'à 5	

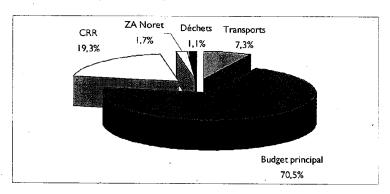
# III. Stratégie du Grand Besançon en matière de dette et de produits structurés

Les principes guidant la stratégie d'emprunts et de gestion de la dette du Grand Besançon sont les suivants :

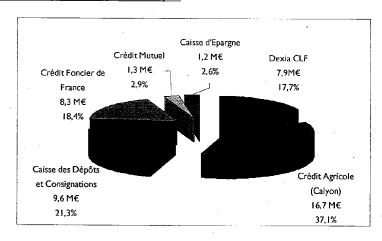
- refuser toutes propositions bancaires trop complexes ou qui présentent un risque sur le long terme,
- saisir les opportunités offertes par les marchés financiers,
- veiller à une répartition équilibrée de l'encours de dette entre taux variable et taux fixe,
- mettre en concurrence systématique un nombre suffisant de partenaires bancaires.

Ces orientations guident toutes les consultations menées par le Grand Besançon y compris la campagne d'emprunts relative au financement du projet de tramway.

#### Al Répartition de l'encours de dette par budget



#### B/ Les partenaires bancaires du Grand Besançon



#### C/ Utilisation des contrats revolving

Les emprunts revolving sont des emprunts procurant des ressources budgétaires pouvant être remboursées provisoirement en cas d'excédent de trésorerie. Ces outils permettent d'optimiser les charges financières pesant sur la section de fonctionnement et d'adapter dans le temps les ressources de trésorerie aux besoins de financement.

Le Grand Besançon dispose de 3 contrats d'emprunts dotés de cette faculté revolving :

- le contrat signé le 13 octobre 2006 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- le contrat signé le 22 décembre 2003 auprès du Crédit Agricole (Calyon).
- le contrat signé le 13 novembre 2006 auprès du Crédit Agricole (Calyon).

Dans le cadre d'une gestion active de la dette et de la trésorerie, le Grand Besançon a remboursé provisoirement, en janvier 2011, la somme de 2 673 000 € au titre de cette faculté revolving. Cette opération a permis d'économiser environ 30 000 € de frais financiers.

Délibération du Conseil de Communauté du vendredi 17 février 2012 Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

#### D/ Enveloppes disponibles pour utilisation revolving

Le tableau ci-dessous indique les caractéristiques des contrats d'emprunt du Grand Besançon sur lesquels des enveloppes restent à mobiliser. Au 1er janvier 2012, il reste un montant disponible de 9,5 M€ à mobiliser sur trois contrats.

Préteur	Montant Initial	Plafond autorise au 31/12/2011	Capital mobilise au 31/12/2011	Montant disponible	Indices disponibles
Caisse des Dépôts et Consignations 13 octobre 2006 (1ère tranche) Revolving	5 200 000 €	5 200 000 €	1 900 000 €	3 300 000 €	Euribor sans marge
Calyon 22 décembre 2003 Revolving	11 000 000 €	7 633 333 €	7 541 000 €	92 333 €	Multi index Euribor +0.05 TAM+0.07 Tag 03 M+0.07 Taux fixes du marché
Calyon 13 novembre 2006 Revolving	15 400 000 €	15 171 945 €	9 113 000 €	6 058 945 €	Multi index Eonia+0.015 Euribor +0.0075 T4M+0.015 Tag 03 M+0.015 Taux fixes du marché
total	31 600 000€	28 005 278 €	18 554 000 €	9 451 278 €	

Remarque : les contrats revolving du Grand Besançon se décomposent en deux phases :

- phase de mobilisation : les banques domiciliant ces contrats mettent à disposition de la CAGB des enveloppes de montants déterminés (31,6 M€ au total), dans lesquelles il est possible d'effectuer des tirages et remboursements (faculté revolving) dans la limite de leurs montants respectifs,
- phase d'amortissement : soit la banque verse l'intégralité de l'enveloppe à la CAGB au lieu de la mettre à disposition, auquel cas l'emprunt est amorti de manière classique (cas du contrat CDC 2006), soit l'enveloppe des fonds mis à disposition diminue selon une trajectoire fixée par le contrat, auquel cas la CAGB peut utiliser la faculté revolving sur des montants dégressifs (cas des emprunts Calyon 2003 et 2006). Au 31/12/2011, le volume total permettant d'exercer cette faculté revolving s'élève à 28 M€.

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ce rapport relatif à la gestion de la dette du Grand Besançon.

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le 2 4 FEV. 2012

Pour extrait conforme,

Le Président